



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 28 février 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 24 février 2020

Le vingt-huit février deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Frédéric NADAL, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laeticia GIL, Philippe SUPERSAC

Absents représentés : Christine PORCHEZ (pouvoir à Olivia GHIBAUDO), Sabine THOMAS (pouvoir à Sandrine BRUSQUE), Chantal COMBACAL (pouvoir à Philippe SUPERSAC)

Absents excusés : Guilhem DURAND

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX DE VIE DE VIN

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par l'ANEV (Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin) afin que le conseil municipal délibère sur une motion de soutien à la filière VIN suite à la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les E.U. de taxer certaines exportations françaises dont les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention (M. Fabre) et 17 voix pour :

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les Etats-Unis à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;
Considérant la décision des Etats-Unis de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;
Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;
Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;
Considérant que la filière vin et eaux de vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;
Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière VIN le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines



Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 03/03/2020
Affichage / Publication le 03/03/2020

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/03/2020

Signé : Le Maire